

Direction de la Formation (DIRFOR)

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

Séance du 5 juin 2025

n° 159/ Marseille St Charles/ FDS salle des Actes/ 14h00

**approuvé par la CFVU du 3 juillet 2025
sous la présidence de Sophie De Cacqueray, Vice-présidente formation**

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Evelyne BOUTEYRE (pouvoir), Emilie CARRETIER, Kathia CHAUMOITRE, Antoine GENTIER, Nicolas MASCRET, Virginie MERCIER (pouvoir), Jean-Manuel RAIMUNDO (pouvoir), Michel RUQUET (absent).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD (pouvoir), Jean-Michel BREZUN, Jean-Charles DUFOUR (absent), Julien LEFEVRE, Hervé MAGNOULOUX, Nadia MESLI, Guylaine MOLINA, Anaïs SAINT JONSSON (pouvoir).

Collège des usagers :

Présent = Quentin ACQUATELLA (suppl. : Mohamed BENKHEDDA)

Absent = Ralph ATRACH (suppl. : Clara ROUX-ROCARPIN)

Absente = Anastasia AUBERT (suppl. : Youssef BERTE)

Présent = Laurent BADIE-BARTHE (suppl. : Lina JAMMOT)

Pouvoir = Marnie BOCOIGNANO-MARTINEZ (suppl. : Emma CROUIN)

Absent = Ferréol BONNETAIN (suppl. : Loïc FABRE)

Excusé = Ghjuvan CATONI (suppl. : Oscar PILLET)

Présent = Younes DUFRESNE (suppl. : Zoé GORODINE)

Excusé = Charles GOMEZ (suppl. : Lucas FILETI)

Présente = Charlie HALLART (suppl. : Camille BAGNOL)

Absent = Matt JAMIS (suppl. : Clara ROPPENNECK)

Présente = Mathilde MEUNIER (suppl. : Tiffany VELLA)

Pouvoir = Leonardo PEREZ (suppl. : Amandine BRILLARD)

Pouvoir = Andréa SOREL (suppl. : Lou CHARLOT)

Pouvoir = Juan Austen VAHATRINIINA (suppl. : /)

Présente = Alixe VIEILLEDENT (suppl. : Hugo CORNUTELLO)

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Françoise DESRUES, Guillaume GREGOIRE (pouvoir), Soall MAHDJOUB, Marie-Christiane MIRTILLO (pouvoir)

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Sarah BOUALEM (absente), Julien COUDERT (pouvoir), Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (pouvoir).

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **30**

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /



ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Satine BERTHET, Patrice BONNET, Idoya De PONCINS, Sophie FAYET, Nuria GALA PAVIA, Stéphanie GOLDIE, Annie GUILLERM, Nathalie PARQUIER, Anne-Gaëlle PEDINIELLI, Cyril PEYRE, Frédéric RYCHEN, Julie SOUHAMI, Ludivine THIVET, Hervé TORTEL.

Les Vice-présidents délégués à la formation : Cécile BOZZO, Pascale BRANDT-POMARES, Émilie CARRETIER, Guylène NICOLAS (Excusée), Christophe PELLEGRINO, Anne RIBAUD, Éric VALÉRIO (Excusé).

Le Vice-président délégué à la vie étudiante : Nicolas MASCRET.



Ordre du jour

I- Présentation

- Projet subventionné par le FSDIE Projets : association « Enfin ! Pourquoi pas nous »

II- Vie étudiante

- 1) Avis de la commission FSDIE Projets du 2 juin 2025

III- Procès-verbal de la CFVU

- Séance du 15/05/2025

IV- Formation/Pédagogie

- 1) Tarifs des formations du service Université du temps libre (UTL amU), à compter de 2025/2026
- 2) Mise à jour de la charte du label Hybrid'amU
- 3) Calendriers pédagogiques des composantes, pour 2025/2026 (Vague 2)
- 4) Tarifs des formations du Service universitaire des langues (SUL amU), à compter de 2025/2026
- 5) Tarifs de la formation continue pour les diplômes nationaux, au titre de l'année universitaire 2025/2026 (Vague unique)
- 6) Tarifs globalisés de la formation continue pour les diplômes d'établissement, à compter de 2025/2026
- 7) Révision des tarifs de la certification PIX, à compter de 2025
- 8) Demande de modifications de maquettes de l'offre de formation (MOF), à compter de 2025/2026 (Vague 1)
- 9) Demande d'ouverture d'un diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2025/2026 (ALLSH)
- 10) Création de diplômes d'établissement (hors campagne annuelle), à compter de 2025/2026 (FSS)
- 11) Mise à jour de la charte des étudiants et des stagiaires, à compter de 2025/2026



La VP Formation ouvre la séance à 14h11 après avoir constaté le quorum.

Elle indique que l'ordre de présentation de certains dossiers est modifié afin de permettre aux intervenants de se rendre à d'autres réunions.



I- Présentation

- **Projet subventionné par le FSDIE Projet : « Catharsis : la force des maux »**

Association : Enfin ! Pourquoi pas nous (E!PPN)

Dates : Vernissage de l'exposition le 28 avril 2025 au Cube à Aix-Schuman de 17h à 19h et exposé jusqu'au 3 mai inclus.

Intervenantes :

Ludivine THIVET (Présidente), composante de rattachement : FDSP

Satine BERTHET (Enseignante-SUAPS)

L'objectif de l'association est de sensibiliser les étudiants aux différents troubles psychologiques et psychiques pouvant être sources de handicaps. Cette exposition comporte des pratiques artistiques variées telles que la photographie, la peinture, l'écriture, la sculpture ou encore la danse.

Le projet étant mobile, l'association a exposé le 17 mai 2025 à l'Europa Festival à l'Esplanade du J4 à Marseille. Cet événement était organisé par le Parlement européen, la Commission européenne et le Delta festival.

Les membres de l'association et les artistes seront présents au Village des Arts au Delta festival organisé au Prado à Marseille, du 27 au 31 août 2025.

Après avoir présenté la genèse du projet et les membres de l'association qui ont permis de mettre en place les activités et les expositions, **L. Thivet** laisse la parole à Satine Berthet, professeure de danse au SUAPS.

S. Berthet exprime une grande fierté d'avoir accompagné les étudiants et rencontré des artistes de tout horizon, pour participer à la création de la compagnie Catharsis, sur son temps libre. Le groupe pratique du Modern Jazz et

va se produire dans tous les événements cités. Elle félicite l'association pour promouvoir le rayonnement d'amU *extra muros*.

L. Thivet fait remarquer que cet engagement étudiant est très prenant, tant sur le temps d'études que sur le temps libre pour animer les groupes de travail avec les artistes, et gérer les aléas administratifs. Elle a dû et doit encore s'adapter à tous les freins de l'administration, comme le prêt de locaux pour le stockage des matériels très encombrants pour les artistes. En outre, pour les répétitions, elle n'a aucune réponse concernant des créneaux pour accéder aux salles de l'établissement.

Elle ne regrette pas son investissement, mais tient à sensibiliser l'auditoire sur les sacrifices que cela demande, et l'adaptation dont il faut faire preuve lorsque l'on est encore étudiant. Elle précise que sa santé mentale en a pâti et craint un échec au niveau de ses études, à la suite de la mise en place de blocs de connaissances et de compétences (BCC) qui se comptabilisent à l'année.

Elle indique que c'est une fierté pour elle de prendre la parole en public et de présenter son travail devant la CFVU, étant elle-même porteuse de troubles d'anxiété. Elle termine sur un message fort, en mettant en avant son expérience pour dire que malgré les peurs, il faut tenter et aller jusqu'au bout de ses idées.

N. Mascret remercie l'association pour son engagement et intervient sur la mise à disposition des locaux qui ne concerne pas que l'E!PPN. Il a en effet été saisi pour le stockage des œuvres et la solution devrait être apportée dans les jours qui suivent.

La VP formation félicite la présidente de l'association pour son implication et entend le dilemme entre le temps d'études et les engagements qui ont été très consommateurs de temps et d'énergie sur cette première année d'expérience. Elle souhaite qu'elle trouve le temps de privilégier son bien-être étudiant. Elle rappelle que les BCC se calculent en fin d'année et que même si cette lecture est complexe, cela n'intervient pas sur le contenu pédagogique et n'augmente pas le niveau des évaluations. De plus, elle ajoute que les jurys n'ont pas encore délibéré.

Q. Acquatella déclare avoir découvert l'E!PPN en début de son mandat et souhaite féliciter particulièrement L. Thivet pour son implication. Les valeurs que porte cette association lui parlent particulièrement sur le handicap. Les thématiques abordées sur les traumatismes sont traitées de façon pertinente. Il la remercie également pour le lancement d'alerte sur le cumul d'activités des étudiants et leurs difficultés à suivre les cursus, entre les engagements envers la communauté universitaire, voire au-delà, et pour certains, l'obligation d'avoir des emplois rémunérés. Il déclare qu'il y a de moins en moins d'étudiants qui tiennent sur la durée, il demande à ce que l'établissement veille au respect des charges mentales accumulées par les étudiants.

(Annexe 0 du présent procès-verbal)

II- Vie étudiante

1) Avis de la Commission FSDIE projets du 2 juin 2025

N. Mascret indique que 16 projets sur 17 ont été financés pour un montant total de subventions accordées de : 48 938,85 €, dont 5 165,80 € dans le cadre du programme d'engagement étudiant IDÉAL – Amidex.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, l'octroi et le montant dédié aux projets étudiants examinés le 2 juin 2025, lors de la Commission pour projets étudiants du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes amU (FSDIE Projets).

(Annexe 1 du présent procès-verbal)

III- Procès-verbal

• Séance du 15 mai 2025

La VP Formation indique que des demandes de reformulations transmises avant la séance par N. Mesli et J. Lefèvre ont été intégrées dans le procès-verbal.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la CFVU du 15 mai 2025.

IV- Formation/ Pédagogie

1) Mise à jour du texte de cadrage du label Hybrid'amU, à compter de 2025/2026

La VP Formation laisse la parole à la Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique universitaire.

P. Brandt Pomares rappelle l'objectif de la mise en place du label Hybrid'amU en 2022. Ce label est un des axes du projet Dream-U pour valoriser et accompagner les enseignants dans la transformation numérique de leurs enseignements.

Les enseignements concernent, dans un premier temps, les étudiants inscrits dans des UE développées dans le cadre de programmes, tels que TIGER, AMIDEX et liés notamment à l'internationalisation et la mobilité. Dans un deuxième temps, le projet permettra d'affecter le label à tout type de formation initiale ou continue répondant aux objectifs pédagogiques de cours hybridés sur AMETICE.

Elle insiste sur le fait qu'il s'agit de cours traditionnels pour lesquels des enseignants souhaitent intégrer des possibilités du numérique pour améliorer le contenu pédagogique.

La mise à jour du cadrage vise à une amélioration continue et concerne des clarifications sur les 3 critères :

- Dimension « Documentation pédagogique »
- Dimension « Ressources et activités »
- Dimension « Interaction pédagogique »

Le dossier de candidature propose une autoévaluation par l'enseignant candidat qui peut être assisté par les ingénieurs pédagogiques d'amU (niveau composante ou central).

La VP Formation commente que cette reformulation est issue d'un travail collectif avec toutes les composantes suite aux retours d'expérience et notamment, le niveau 3 du label qui était difficile à appréhender.

D. Habet, J. Lefèvre, N. Mesli et F. Rychen notent des coquilles, des doublons de termes ou des phrases à scinder dans le texte présenté. Des notions sont également à reformuler pour souligner que la liberté pédagogique est préservée et qu'il s'agit d'un acte volontaire de l'enseignant de décider d'intégrer à ses enseignements des outils numériques.

Y. Dufresne s'interroge sur les tests de positionnement à la page 5. **P. Brandt Pomares** fait remarquer qu'il s'agit d'une liste de différentes méthodologies, mais qu'aucun examen n'est organisé en dehors des modalités inscrites dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) de la composante de rattachement.

N. Mesli demande si un enseignant, qui souhaiterait transformer un enseignement en distanciel, aurait l'obligation de passer par le dispositif label Hybrid'amU. S'il n'y pas d'obligation, comment empêcher ou contrôler les dérives des modifications de format de cours qui ne sont pas adaptés à ce type de transformation lorsqu'ils coexistent avec des cours en présentiel, comme cela a été vécu durant la pandémie de COVID 19. En outre, elle estime que la validation du projet ne peut être attribuée qu'au seul responsable de l'UE concernée, sans l'aval du responsable de la formation et de la composante, car la digitalisation d'un cours concerne différents porteurs de projets au sein des équipes pédagogiques.

La VP Formation concède que le texte peut être amélioré et propose les corrections suivantes :

- l'introduction reformulée:

Le label Hybrid'amU traduit une exigence de qualité en tenant compte de l'intégration du numérique dans le respect du référentiel de compétences pédagogiques universitaires d'amU sans pour autant présumer de modalité de formation présentielle ou distancielle.

~~Le label Hybrid'amU est un label qui s'applique en formation avant tout pour spécifier la qualité l'enseignement.~~

- l'ajout des différents responsables aptes à valider la demande :

le demandeur doit s'assurer auprès de la direction de la composante, du responsable de la formation et des responsables pédagogiques de l'enseignement que cette modification est possible

- la grille d'autoévaluation :

Par parallélisme des formes, la grille est également harmonisée.

Q. Acquatella s'interroge sur la définition de l'hybridation d'une UE.

P. Brandt Pomares explique qu'il ne s'agit pas d'opposer le présentiel au distanciel, le cours reste dans son format initial en présentiel, mais certains enseignements gagnent en qualité pédagogique grâce à des interventions du numérique.

Vote :

La CFVU approuve, par 26 voix pour et 4 abstentions, le texte de cadrage du label Hybrid'amU, à compter de l'année universitaire 2025/2026.

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

2) Tarifs des formations du Service Université du temps libre (UTL amU), à compter de 2025/2026

La VP Formation laisse la parole à la directrice du service UTL, Solange Hernandez (PU) et à Françoise Estève (IATSS), directrice adjointe.

S. Hernandez rappelle que l'UTL, service commun d'Aix-Marseille Université, est situé au Cube à Aix-Schuman et rue Edmond Rostand à Marseille 6^{ème} arrondissement. L'UTL a pour mission générale de diffuser et de transmettre

des savoirs, des connaissances et de la culture scientifique à travers des programmes d'enseignement non diplômants, sans condition de diplôme et ouverts à tous.

Elle explique que la nouvelle grille tarifaire a été présentée en réunion de gouvernance et auprès du comité social d'administration (CSA).

Il est question de réviser les tarifs, qui n'ont pas été revus depuis la création de ce service en juin 2016, tout en garantissant une augmentation mesurée, de l'ordre de 5€.

Elle présente ensuite la structure avec le nombre d'inscrits qui augmente chaque année, les différents tarifs appliqués en fonction de la périodicité, du contenu pédagogique et du format (cours, colloques, sorties...). Elle termine en précisant que 90% du public inscrit est retraité.

La VP Formation s'enquiert des motifs du succès de ce Service qui compte plus de 3600 adhérents.

F. Estève explique l'augmentation de la fréquentation par la communication sur l'existence de ce service. Elle estime que la réputation s'est également faite sur le niveau d'excellence des contenus académiques apporté à un public qui souhaite comprendre le monde dans lequel il évolue. Elle insiste sur le fait que ce sont des enseignants-chercheurs qui apportent un savoir vérifié et à jour des recherches et actualités technologiques, scientifiques et culturelles. Elle profite de cette Commission pour remercier les enseignants-chercheurs pour leur implication.

N. Mesli confirme cet engouement pour la dimension prestigieuse et l'honneur d'être accueilli par des enseignants-chercheurs qui assurent des cours auprès de publics divers, tels que des professions libérales, des anciens professeurs, des personnels qui n'ont pas eu le temps de se former, par exemple en langue. Elle estime que c'est également une manière de garder un lien social et scientifique.

I. De Poncins indique qu'elle connaissait mal cette structure et a découvert un travail de qualité, tant au niveau du choix des prestations que des contenus académiques. Elle annonce que peu d'établissements d'enseignement supérieur ont mis en place ce service et c'est une réelle opportunité pour les apprenants.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, relativement à la tarification proposée par le Service de l'université du temps libre pour les formations dispensées, à compter de l'année universitaire 2025/2026.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

3) Calendriers pédagogiques des composantes, pour 2025/2026 (Vague 2)

La VP Formation indique que les 10 composantes présentant leurs calendriers, ce jour, répondent au bornage de l'année universitaire et aux périodes d'inscriptions pour 2025/2026, votés le 25 mars 2025 en CFVU et qui font l'objet d'un arrêté de décision du Président d'amU.

L. Badie-Barthes demande à titre informatif si l'ensemble des calendriers est voté en un seul bloc, car il se souvient d'un vote où des organisations syndicales se sont opposées à celui présenté par une composante.

La VP Formation rappelle qu'il s'agissait d'un calendrier pédagogique présenté à la CFVU pour rectification. Au regard de la demande tardive qui risquait d'entraver les plannings privés des étudiants, ce calendrier avait été très discuté. Les documents présentés ce jour n'appellent pas à contestation, en revanche, si un dossier fait l'objet d'une réserve, cela peut être noté à la délibération.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, les calendriers pédagogiques proposés, au titre de l'année universitaire 2025/2026 par les composantes :

Vague 2 : ALLSH ; EJCAM* ; FDS ; FDSP ; FEG ; IAE ; IMPGT ; PHARMA ; POLYTECH et SMPM.

**Conseil de composante le 23/06/2025*

(Annexe 4 du présent procès-verbal)

4) Tarifs des formations du Service universitaire des langues (SUL amU), à compter de 2025/2026

La VP Formation explique que le SUL, créé en novembre 2021 est issu du Service universitaire du français langue étrangère (SUFFLE) et de la Maison interdisciplinaire des ressources et recherches en langue (MIRREL). Le SUL n'avait pas encore revu les tarifs appliqués par les anciennes structures.

Les augmentations de tarifs proposées sont proportionnelles à celles des coûts moyens au niveau national, pour des formations équivalentes.

Y. Dufresne rappelle que les étudiants étrangers doivent prévoir des frais supplémentaires par rapport aux étudiants du territoire et constate que des tarifs de certifications, parfois obligatoires, augmentent à nouveau. Il note même que certains montants varient jusqu'à 100€ de plus, et demande comment sont justifiées ces augmentations.

La VP Formation répond qu'il est question d'adapter les frais d'inscription aux réalités économiques actuelles. Cela permettra de préserver l'équilibre budgétaire tout en maintenant un tarif accessible pour les étudiants.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 26 voix pour et 4 voix contre, aux tarifs des formations du Service universitaire des langues (SUL amU), à compter de 2025/2026.

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

5) Tarifs de la formation continue pour les diplômes nationaux, au titre de l'année universitaire 2025/2026 (Vague unique)

La VP Formation remercie les équipes du Service de formation professionnelle (For'Pro) et de la DIRFOR pour le travail de coordination sur la présentation des tableaux, qui intègrent des menus déroulants avec les mentions, parcours, options de diplômes afin d'éviter toute modification du support et permettre une aide à la saisie. Elle ajoute que les codes du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et les dates de fin de validité pour les niveaux de diplomation sont également renseignés pour centraliser les informations.

Elle fait part ensuite de certaines observations relevées par la For'Pro.

- ALLSH :

Changement de politique tarifaire pour certaines formations qui ont été revues à la baisse.

Cette décision a été validée lors du Comité des études en mars 2025 et du Conseil de composante en avril 2025, pour correspondre à la sociologie de la majorité des stagiaires de FC de cette composante, souvent dans l'incapacité de payer les frais de diplôme, au regard des prises en charge réelles des organismes financeurs.

L'enquête OVE de 2024 avait pointé le volume horaire trop important des modules spécifiques d'accompagnement. Le volume, initialement de 40 heures, a été réduit à 20 heures pour l'ensemble de l'offre.

- FDSP :

Quelques formations en hausse suite à la modification du volume horaire relative à l'ouverture à l'alternance en 2025/2026

- FEG :

Augmentation par palier annuel de 5% pour procéder au rattrapage de tarifs de France Compétences. Pour certains parcours (16), la FEG procède au maintien tarifaire en raison de difficultés de financement de certains publics.

- INSPE :

Intégration de la nouvelle licence « Professorat des écoles (LPE) ».

- IUT :

Alignement du tarif globalisé 25/26 sur les niveaux de prise en charge (NPEC) de France Compétences, pour chaque parcours.

Conformément au cadre national défini par arrêté du ministre en charge de l'enseignement supérieur, le BUT s'appuie sur un programme national fixé après avis de la Commission consultative nationale (CCN) des IUT. Un pourcentage du volume horaire global des heures permet des adaptations locales de la formation.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 26 voix pour et 4 abstentions, aux tarifs de la formation continue pour les diplômes nationaux (FC-DN) au titre de l'année universitaire 2025/2026, proposés par les composantes :

Vague unique : ALLSH ; EJCAM ; FDS ; FDSP ; FEG ; FSMPM ; FSS ; IAE ; IMPGT ; INSPE ; IUT ; OSU-PYTHEAS ; PHARMA ; POLYTECH ; ainsi que For'Pro et l'IEP.

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

6) Tarifs globalisés de la formation continue pour les diplômes d'établissement, à compter de 2025/2026

La VP Formation annonce que le document présenté permettra d'harmoniser le montant de la participation vie de campus (PVC) avec l'augmentation de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), pour la formation continue. Cette augmentation est évaluée à + 3€, à compter de 2025/2026.

L'objectif de ce document de tarifs globalisés est d'instituer qu'à chaque variation de la CVEC, le tarif des diplômes d'établissement intégrera l'augmentation de la PVC pour les régimes de formation continue, sans avoir à repasser devant les instances.

Cette indexation suivra celle sur l'indice des prix à la consommation, hors tabac, constaté par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pour la France et pour l'année civile précédente.

Y. Dufresne désapprouve les hausses de tarifs au dépend des étudiants, aussi l'union étudiante votera contre.

La VP Formation indique que les deux diplômes d'établissement ont obtenu l'avis favorable des experts CFVU : Guylaine Molina et Antoine Gentier.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 26 voix pour et 4 voix contre, aux tarifs globalisés de la formation continue pour les diplômes d'établissement, à compter de 2025/2026.

(Annexe 7 du présent procès-verbal)

7) Révision des tarifs de la certification PIX, à compter de 2025

La VP Formation indique que le groupement d'intérêt public PIX a augmenté le coût des certifications au 1^{er} janvier 2025, amU doit également harmoniser sa grille tarifaire.

L'augmentation est minime pour les publics ne bénéficiant pas de la gratuité du dispositif :

- De 10€ TTC à 18€ TTC pour les étudiants inscrits à un diplôme national en FI ou FC ;
- De 25€ TTC à 33€ TTC pour les étudiants amU qui font une demande à titre individuelle dans le cas où des sessions seraient organisées ;
- De 25€ TTC à 33€ TTC pour les étudiants inscrits à un diplôme d'établissement ;
- De 45€ TTC à 53€ TTC pour les extérieurs à AMU.

Y. Dufresne rappelle que cette augmentation est à la charge de l'utilisateur, ce à quoi **la VP Formation** répond qu'il y a un conventionnement que l'établissement doit honorer (référence : AMU-GIP PIX n°2020-3482).

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 26 voix pour et 4 abstentions, à la révision des tarifs de la certification PIX, à compter de 1er janvier 2025.

(Annexe 8 du présent procès-verbal)

8) Demande de modifications des maquettes de l'offre de formation (MOF), à compter de 2025/2026 (Vague 1)

C. Pellegrino explique qu'une campagne de modifications est ouverte pour des situations spécifiques, car il est prématuré de procéder à des modifications de la structure basse de cette offre (2024/2028) avant d'avoir fait un bilan sur le déroulement d'une année universitaire complète.

Les exceptions retenues dans la campagne annuelle 2025/2026 :

- Erreurs manifestes de construction de l'offre de formation ayant un impact sur la réussite ;
- Ouvertures à l'alternance : apprentissage ou contrat de professionnalisation ;
- Transformations ou créations de formations induites par une disposition réglementaire ;
- Modifications de maquettes ou créations de parcours dans le cadre des projets structurants qui impactent l'offre de formation (TIGER, TFR, DREAM-U, CISAM +, BOOSTER, AMPIRIC) et des projets « soutien » pour l'offre de formation (CIVIS) ;
- Créations de parcours ou modifications de maquettes dans le cadre de développement de la politique de coopération internationale d'amU (DPI, CIVIS, consortiums).

Il indique que dans le cadre de l'appel à projet CISAM+, « Transformation de la formation par l'innovation (TFI) », les dossiers sont évalués par des experts externes et indépendants au site et que les résultats sont attendus au cours de ce mois de juin. Aussi, il était préférable de présenter les mentions et parcours concernés, dans le tableau proposé au vote ce jour.

L. Badie-Barthes rappelle que l'union étudiante est opposée aux modalités des BCC et s'abstiendra sur les demandes de modifications de l'offre de formation qui peuvent entraîner de nouveaux dispositifs.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 23 voix pour et 7 abstentions, aux demandes de modifications de maquettes de l'offre de formation (MOF), à compter de 2025/2026 :

Vague 1 : ALLSH ; EJCAM ; FDS ; FSS ; IAE, IMPGT ; INSPE ; PHARMA ; POLYTECH.

Appel à projets CISAM+ « Transformation de la formation par l'innovation (TFI) » dossiers déposés par: FDS, FSMPPM, IUT ; PHARMA ; POLYTECH.

(Annexe 9 du présent procès-verbal)

9) Demande d'ouverture d'un diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2025/2026 (ALLSH)

C. Bozzo indique que ce dossier est déjà passé en CFVU le 16 janvier 2025, sous réserve de l'obtention du financement « European Joint Master Degree ».

Elle explique que l'un des partenaires ne souhaitait pas être dans le programme Erasmus +, aussi le dossier repasse devant les instances en qualité de DPI simple. Elle remercie Antoine Gentier pour sa diligence, car il a été dépêché au dernier instant pour expertiser ce dossier.

C. Bozzo indique ensuite que la mobilité concernera 30 étudiants par an dans le consortium, avec un effectif de 10 étudiants accueillis à amU.

La VP Formation propose au vote cet accord de partenariat à compter de l'année universitaire 2025/2026.

Vote :

La CFVU, émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande d'ouverture d'un diplôme en partenariat international (DPI), à compter de 2025/2026 porté par ALLSH :

Au sein du master mention « Etudes européennes et internationales » parcours « Coopération euro-méditerranéenne » avec les établissements partenaires suivants :

Université autonome de Madrid (Espagne) ;
Université nationale et capodistrienne d'Athènes (Grèce) ;
Université libre de Bruxelles (Belgique) ;
Université la Sapienza (Italie).

(Annexe 10 du présent procès-verbal)

10) Création de diplômes d'établissement (hors campagne annuelle), à compter de 2025/2026 (FSS)

La VP Formation explique l'urgence pour des partenaires extérieurs de lancer, dès à présent, le plan de communication de deux diplômes d'établissement en association avec la faculté des sciences du sport (FSS) et le service de formation professionnelle (For'Pro).

L'université de Nantes, l'un des partenaires, demande l'adhésion d'amU au projet de diplôme afin de l'inscrire rapidement au RNCP.

Ainsi, la création du diplôme d'université (DU) « Evaluation et détection des jeunes talents footballistiques » et du diplôme interuniversitaire d'université (DIU) « Enseignement de la natation, surveillance, sécurité et sauvetage en milieu aquatique (EN3SMA) », sont présentés hors campagne annuelle.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la création de deux diplômes d'établissement, hors campagne annuelle, à compter de l'année universitaire 2025/2026 portés par la FSS :

(DU) « Evaluation et détection des jeunes talents footballistiques » ; (DIU) « Enseignement de la natation, surveillance, sécurité et sauvetage en milieu aquatique (EN3SMA) ».

(Annexe 11 du présent procès-verbal)

11) Mise à jour de la Charte des étudiants et des stagiaires, à compter de 2025/2026

La VP formation indique que la Charte relative aux étudiants et aux stagiaires, ayant reçu un avis favorable de la CFVU du 8 octobre 2020, avait été approuvée par le CA du 27 octobre 2020.

Cette Charte est adressée aux usagers d'amU au moment de leur inscription administrative.

Il s'agit d'un document qu'ils doivent signer et qui les informe de leurs droits et devoirs en qualité d'usagers d'amU.

Cette Charte nécessite des mises à jour afin, d'une part, d'actualiser certaines de ses dispositions, et d'autre part, de prévoir l'utilisation des outils d'intelligence artificielle, ainsi que la confidentialité des données de la recherche en cas d'accès de l'étudiant aux espaces de recherche.

N. Mesli note plusieurs coquilles qui interfèrent avec l'ancien texte et suggère d'utiliser le sigle « amU » une fois l'acronyme défini.

J. Lefèvre demande si, dans le chapitre III- Valeurs du service public, la formulation « l'égalité entre les hommes et les femmes » peut être remplacée par « les genres ». Après concertation, le terme est remplacé.

Y. Dufresne déclare qu'engager la signature de l'étudiant au moment de l'inscription lui semble prématuré, au regard du fait que l'utilisateur doit connaître l'ensemble des autres textes relatifs à ses études (règlement intérieur, Charte des examens...). Il estime que réviser ce texte sans concertation avec les étudiants n'est pas cohérent. De plus, limiter l'utilisation du numérique lorsque le formulaire se signe en ligne, l'interpelle.

N. Almeras indique que le texte fait l'objet d'un toilettage et de l'introduction d'un paragraphe sur l'usage des outils d'intelligence artificielle. Ce document visé par la direction des affaires juridiques d'amU engage uniquement les responsabilités de l'étudiant face à son apprentissage. Les représentants élus étudiants peuvent faire remonter à la DIRFOR leurs propositions de modifications.

S. Mahdjoub estime que ce texte est perfectible et que dans l'attente de définitions arrêtées sur l'intelligence artificielle générative ou autre terme, cette Charte peut être votée en tenant compte des corrections.

La VP Formation ajoute que la politique de l'établissement est d'intégrer, dès qu'amU en aura défini le périmètre, des outils d'intelligence artificielle pour un usage éclairé de la part des enseignants et des usagers de l'université.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la mise à jour de la Charte des étudiants et stagiaires, à compter de l'année universitaire 2025/2026.

(Annexe 12 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé, la Vice-présidente formation lève la séance à 16h56.

